



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2024

Objet de la délibération

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Pascal LE LIBOUX désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2024.12.017

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
 DU BUDGET 2025**

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du Budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du Budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors autorisations de programmes et restes à réaliser.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Afin de fonctionner jusqu'au vote du budget, il est proposé l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement conformément à la réglementation en vigueur, comme suit :

Nature	Libellé	Crédits ouverts 2024	Plafond	Crédits autorisés avant vote du budget en 2025
165	CAUTIONS	5 000,00	25%	1 250
16	EMPRUNTS ET CAUTIONS	5 000,00	25%	1 250
202	FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET	5 000,00	25%	1 250
2031	FRAIS D'ETUDES	207 353,00	25%	51 838
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	32 000,00	25%	8 000
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	244 353,00	25%	61 088
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 000,00	25%	750
2046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	102 900,00	25%	25 725
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	105 900,00	25%	26 475
2111	TERRAINS NUS	1 027 597,00	25%	256 899
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	271 959,00	25%	67 990
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	224 000,00	25%	56 000
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	52 650,00	25%	13 163
21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	121 500,00	25%	30 375
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	16 500,00	25%	4 125
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	37 484,00	25%	9 371
21351	BATIMENTS PUBLICS	150 000,00	25%	37 500
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	311 341,00	25%	77 835
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	106 310,00	25%	26 578
21533	RESEAUX CABLES	80 000,00	25%	20 000
21538	AUTRES RESEAUX	20 000,00	25%	5 000

21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE	10 700,00	25%	2 675
2158	TECH.	58 400,00	25%	14 600
21621	BIENS SOUS-JACENTS	5 200,00	25%	1 300
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	32 035,00	25%	8 009
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	33 600,00	25%	8 400
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	15 000,00	25%	3 750
21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	33 600,00	25%	8 400
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	33 550,00	25%	8 387
2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	22 500,00	25%	5 625
2188	AUTRES	378 750,00	25%	94 688
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 042 676,00	25%	760 669
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	6 500,00	25%	1 625
2313	CONSTRUCTIONS	228 701,00	25%	61 190
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 127 730,00	25%	281 933
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 362 931,00	25%	340 733

TOTAL CREDITS AUTORISES AVANT VOTE DU BUDGET 2025 : 1 190 215 €

La limite de 1 190 215 € correspond à la limite supérieure que la Ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et suivants,
Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 18 novembre 2024,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 25 novembre 2024
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **AUTORISE** les dépenses évoquées ci-dessus dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025, dans la limite du montant maximal autorisé : 1 190 215 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
 Pour extrait certifié conforme
 La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr